Grand jeu concours des décorations de Noël – Règlement, édition 2026

Article 1 – Présentation du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville de Bessancourt organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël, pour faire vivre l'esprit de Noël dans la commune.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de Bessancourt (locataires ou propriétaires), ainsi qu'aux commerçants, à l'exception des membres du jury et du Conseil municipal.

Il se déroulera du vendredi 27 novembre au dimanche 13 décembre 2026 minuit (clôture des inscriptions).

Article 2 – Inscriptions

Les participants peuvent s'inscrire :

- par courriel à commerces@ville-bessancourt.fr, avant le dimanche 13 décembre 2026 minuit ;
- par formulaire papier, à retirer et à déposer avec les photos à l'accueil de la mairie de Bessancourt (place du 30 Août, 95550 Bessancourt), avant le vendredi 11 décembre 2026 à 17h.

Chaque inscription doit obligatoirement comporter les nom, prénom, adresse, téléphone et courriel du participant, la catégorie choisie, ainsi que 1 à 3 photos (format JPEG ou PNG, 2 Mo maximum, 72 dpi minimum). Les photos doivent être de bonne qualité et au moins l'une d'entre elles doit être prise depuis la rue.

Les décorations doivent être visibles depuis la rue et ne doivent pas empiéter sur la voie publique. Elles doivent rester installées et allumées au moins jusqu'au passage du jury, le lundi 14 décembre 2026 au soir. Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

Article 3 – Catégories

Les participants s'inscrivent dans l'une des trois catégories suivantes :

- **Catégorie 1** : maisons / jardins
- **Catégorie 2** : balcons / terrasses
- **Catégorie 3** : commerces

Article 4 – Composition du jury

Le jury est composé de 8 membres : un représentant de chaque groupe politique du Conseil municipal (soit trois élus), un membre du CCAS, un résident de la Closeraie, un agent municipal et deux habitants de Bessancourt. En cas d'égalité, Madame le Maire départage les ex æquo.

Article 5 – Critères de sélection

1. **Présélection** : le jury effectue une présélection sur la base des photos reçues, selon les critères ci-dessous. Les participants non présélectionnés ne seront pas notés. Les inscriptions sans photo seront disqualifiées.
2. **Visite du jury** : la visite aura lieu le lundi 14 décembre 2026 à partir de 18h, décorations allumées.
3. **Sélection finale** : les décorations seront notées selon les critères suivants :
    - qualité de l'agencement et esthétique générale ;
    - originalité et sens artistique ;
    - respect du développement durable (économie d'énergie, ampoules basse consommation, matériaux de récupération, etc.).

Article 6 – Résultats et remise des prix

Les lauréats de chaque catégorie recevront **un panier garni d'une valeur de 100 €**.

Les résultats seront annoncés lors de la remise des prix, le **dimanche 20 décembre 2026, lors du marché de Noël, salle Paul Bonneville, à 17h** en présence de Madame le Maire et de l'équipe municipale.

Les gagnants recevront une invitation par courriel. En cas de modification de la date ou de l'heure, les participants seront informés par courriel et/ou par téléphone.

Article 7 – Droit à l'image

Les participants autorisent la Ville de Bessancourt à utiliser les photos de leurs décorations dans ses supports de communication (magazine municipal, site internet, réseaux sociaux).

Article 8 – Litiges

Les décorations doivent être installées conformément aux normes de sécurité en vigueur et sous la responsabilité des participants. La Ville décline toute responsabilité en cas de dommage. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury.

Article 10 – Traitement des données personnelles (RGPD)

Les données collectées sont destinées aux pôles Communication et Commerce de la Ville de Bessancourt et aux membres du jury, pour la seule gestion du concours. Elles seront conservées un an pour la gestion du droit à l'image.

Pour toute question ou pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à commerces@ville-bessancourt.fr ou à Mairie de Bessancourt, place du 30 Août, 95550 Bessancourt.